la LETTRE des IUFM



5 septembre 2007 - numéro 1

Editorial

L'année universitaire qui débute se présente sous les auspices les plus noirs tant pour l'Université française que pour la formation des enseignants. La loi du 10 août 2007 « Libertés et responsabilités des Universités » va conduire à une perte d'autonomie pour les IUFM et à un déficit de représentation de ses personnels dans les instances. L'alourdissement des horaires d'enseignement pour les PLC2 va bouleverser en profondeur les formations, comme ce fut le cas l'an dernier avec les PE2. La suppression de 11200 postes aura des répercussions sur les concours de recrutement à venir, donc sur les formations, dont certaines devront être fermées. En outre, les IUFM sont examinés à la loupe. Pour faire face, un SNSESUP fort est essentiel. Syndiquezvous et faites adhérer les collègues.

Michèle Gabert

Sommaire:

*rapport du HCE

Interfédérale de l'éducation nationale : une action nationale

Les organisations se sont réunies le 30 août, elles s'engagent à mener en commun une campagne d'explication et de sensibilisation de l'opinion. Elles se retrouveront pour envisager la suite à donner à leur action autour d'une initiative d'ampleur nationale.

Rapport du HCE

Un rapport extrêmement négatif sur l'école maternelle et élémentaire, dénué de propositions constructives

Le rapport publié fin août par le HCE, largement repris par les médias, est une simple compilation de rapports déjà existants.

Le HCE revient sur l'inefficacité du redoublement, sur la mise en place très imparfaite des cycles. Il pointe la non participation des enseignants de GS aux conseils de cycle, y voyant une des causes de l'échec de l'école, notamment maternelle, qui porterait en partie. responsabilité de l'échec scolaire! Entre autre, l'école maternelle aurait des pratiques pédagogiques calquées sur celles de l'école élémentaire.

Le HCE dénonce également la mauvaise utilisation que les enseignants feraient, ou plutôt ne feraient pas, de l'évaluation pour adapter leur enseignement.

Sont également attaquées les formations, tant initiale que continue des enseignants, la formation des inspecteurs.

Ce texte est consternant. Comment une instance aussi importante que devrait être celle du HCE, peut elle commettre un rapport dénué de toute démarche scientifique, tenant plus du propos de « café du commerce » que d'un travail sérieusement élaboré.

Le rapport pointe en creux, ce que le SNESUP dénonce depuis des années : l'insuffisance de la formation initiale comme de la formation continue sur, notamment, le traitement des difficultés dans l'apprentissage de la lecture :

- la faiblesse de la recherche en éducation, en particulier sur ce sujet et sa transposition dans la formation des PE.

L'existence des IUFM et de leur renforcement comme lieu de formation et de recherche est donc une nécessité.

Qu'apporte de constructif un tel rapport dans l'épineux problème de l'échec scolaire.

Devant les vives réactions syndicales, le ministre a annoncé la création d'un groupe d'étude sur la maternelle dans lequel seraient associés des chercheurs et des représentants syndicaux.

^{*} rapport parlementaire sur les IUFM

Agenda

Demande de rencontre avec Guy Geoffroy, rapporteur de la mission parlementaire

Elections

* dans les IUFM intégrés, pensez au dépôt des listes * au CNU, important pour les enseignants chercheurs en IUFM. Votez dès réception de votre matériel.

Vous avez des questions à poser, des informations à transmettre. Vous pouvez joindre le collectif à formations@snesup.fr

Exprimez-vous sur le forum

forum-fdm@listsnesup.fr

Pour tout contact

Tél:

01/44/79/96/18

Adresse de messagerie : formations@snesup.fr

Les IUFM mis en examen : la formation des maîtres en grand danger Mission parlementaire et

commission chargée de l'évaluation de la formation des enseignants dissèquent les IUFM, dans quel but ?

Guy Geoffroy, député UMP de Seine et Marne a été chargé par le Premier Ministre d'une mission parlementaire sur les IUFM. Il devra remettre son rapport le 30 octobre 2007.

Le député a précisé qu'il allait travailler sur divers chantiers. Le premier concerne l'évaluation des partenariats inter universités dans le cadre de l'intégration des IUFM, notamment en matière de concours.

Le député devra également examiner les conditions de l'intégration, identifier les difficultés rencontrées et évaluer le dispositif mis en place par la DGES.

Dans sa lettre de mission, le Premier Ministre rappelle, fort à propos, que l'IGEN et l'IGAEN, sont déjà chargées du suivi de ce dossier d'intégration!

Le gouvernement multiplie les contrôles de l'intégration sans avoir donné au préalable de cadrage national précis. Toutes les dérives sont à l'œuvre en fonction des rapports de force locaux.

Pour les IUFM non encore intégrés, la plus grande vigilance est de rigueur.

Sur le site du SNESUP vous trouverez tous les textes relatifs à l'intégration et les statuts des écoles intégrées qui existent déjà. Ceux de Marseille étant l'exemple à surtout ne pas suivre

La mission du député Geoffroy comporte également un « examen des conséquences de la loi sur le contenu de la formation des maîtres et la question du cahier des charges ».

Rien que ça!

Les IUFM sont ainsi placés sous le feu des projecteurs. Il est à craindre qu'il n'en sorte rien de positif, sur la lancée du rapport du HCE. Une façon simple et rapide pour le gouvernement de réduire encore la formation au profit de la présence de stagiaires sur le terrain, voire même de la supprimer.

Extrait du discours de François Fillon à l'IUFM de Créteil

« L'urgence d'une réflexion de fond sur la condition enseignante et d'une véritable refondation des statuts est incontestable. Les conditions de votre formation, du déroulement de vos carrières, de vos rémunérations, de vos services, de votre évaluation : tout ceci doit aussi être mis sur la table des discussions. »

La Loi du 10 août 2007 « Libertés et Responsabilités des Universités » donne un pouvoir accru au Président de l'Université notamment sur les questions de financement, recrutement et de patrimoine La représentation des personnels au CA sera réduite : il est plus que probable que les élus issus des écoles intégrées « IUFM » seront en très petit nombre

Enfin cette loi crée une concurrence entre universités : est-elle compatible avec une mission publique de formation de fonctionnaires de l'éducation nationale ?